Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_06-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 28 août 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
24 août 2026

Date d'affichage
24 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit août à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, JAFFRAIN, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. BARBIER pouvoir à Mr. CLERMONT
Mme. LE GALLOU pourvoir à Mme. QUILGARS LABARRE, Mme. BOLLORÉ pouvoir à Mme. VANCAPPEL, Mme DESNOS pouvoir à Mme. JAFFRAIN,

Secrétaire de séance : Mr. CHASSAGNE

***N° de la délibération* :**
2026/08/06

***Objet de la délibération* :**
Sous-compteur électrique pour les bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un sous-compteur électrique dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire, ce qui permettrait d'obtenir le détail des consommations électriques de chaque entité : école, restaurant scolaire, garderie, bibliothèque, atelier et terrain de football.

Cette vision par bâtiment nous permettra de pouvoir lancer une analyse des consommations électriques par bâtiment et de pouvoir le cas échéant bénéficier de subventions notamment dans le cadre du Fond Vert.

Il est donc envisagé de faire installer des sous-compteurs électriques pour mesurer la consommation par bâtiment, par un électricien habilité.

Des devis ont été demandés auprès de la société A-R Renov' et de la société KERVELLA Electricité sur la base de la fourniture et la pose d'un sous-compteur de type SCHNEIDER Electric Acti 9 iEM3155, compteur d'énergie tri de 63A.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_06-DE

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_06-DE

La société A-R Rénov propose cette prestation pour la somme de 1 227,56 € HT pour la fourniture et la pose d'un sous-compteur.

La société KERVELLA Electricité propose cette prestation pour la somme de 789,80 € HT pour la fourniture et la pose d'un sous-compteur.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise KERVELLA Electricité pour l'acquisition d'un sous-compteur de type SCHNEIDER Electric Acti 9 iEM3155, compteur d'énergie tri de 63A pour la somme total de 789,80 € HT, destiné au restaurant scolaire,

- **MANDATE** monsieur le Maire pour les démarches nécessaires à cette acquisition,

- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance
Arnaud CHASSAGNE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260828-D2026_08_06-DE